



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5400<sup>e</sup>** séance

Mercredi 29 mars 2006, à 12 h 45

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mayoral . . . . .	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Zhang Yishan
	Congo . . . . .	M. Gayama
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Olson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Duclos
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M. Ruiz Rosas
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Johnston
	Slovaquie . . . . .	M. Mlynár

## Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 12 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime son plein appui au Groupe de travail international et endosse son cinquième communiqué final en date du 17 mars 2006. Il félicite le Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, pour ses initiatives, prises avec la collaboration du Président Laurent Gbagbo, qui ont permis de donner un nouvel élan au processus de paix, et lui renouvelle son plein soutien. Il salue également les efforts entrepris par M. Antonio Monteiro, et encourage le Secrétaire général à nommer au plus vite un nouveau Haut Représentant pour les élections.

Le Conseil de sécurité se félicite des progrès réalisés ces dernières semaines, notamment la réunion au complet du Conseil des ministres, l'établissement de la Commission électorale indépendante, l'organisation des

examens au nord du pays, et la préparation des processus d'identification des populations et de désarmement.

Le Conseil de sécurité exhorte les dirigeants politiques ivoiriens à honorer tous leurs engagements, notamment ceux pris à Yamoussoukro le 28 février 2006, et à mettre en œuvre rapidement la feuille de route, de bonne foi et dans un esprit de confiance, en vue d'organiser des élections libres, justes, ouvertes et transparentes d'ici au 31 octobre 2006. Il souligne l'urgence qui s'attache à l'achèvement du processus d'identification, à l'établissement des listes électorales et au démarrage du programme de DDR.

Le Conseil de sécurité appelle les pays donateurs à apporter au Premier Ministre tout l'appui nécessaire pour la mise en œuvre complète et immédiate de la feuille de route.

Le Conseil de sécurité réitère toutefois sa profonde préoccupation devant la situation dans l'ouest du pays. Il exhorte l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à poursuivre son redéploiement dans cette région. Il appelle également au retour de cette région à l'autorité civile.

Le Conseil de sécurité condamne fermement la persistance des violations des droits de l'homme, les agressions à l'encontre de ministres du gouvernement, les obstacles à la liberté de circulation des forces impartiales, et les messages d'incitation à la haine et à la violence dans les médias. À cet égard, il demande aux autorités ivoiriennes, en liaison étroite avec l'ONUCI, à veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour préserver l'indépendance de la Radio-Télévision Ivoirienne. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/14.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 50.*